

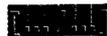
(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 978.382 Euros
Siège social : 85/87, avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 24 JUIN 2011**



- Nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Rémunération de Monsieur Jean-Luc BERNARD, Président du Conseil de Surveillance ;
- Rémunération de Mademoiselle Nadège MARIANI, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Adoption d'un Règlement Intérieur pour l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication pour les réunions du Conseil de Surveillance ;
- Nomination des membres du Directoire ;
- Rémunération de Monsieur Jean-Christophe BERNARD, membre du Directoire ;
- Rémunération de Monsieur François PHULPIN, membre du Directoire ;
- Nomination du Président du Directoire ;
- Question diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.



**I - NOMINATION DU PRESIDENT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil, à l'unanimité, désigne :

- **Monsieur Jean-Luc BERNARD**, né le 19 août 1959 à BORDEAUX- CAUDERAN (33), de nationalité française, demeurant à PARIS (75017) - 8 avenue des Ternes, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat ;
- **Mademoiselle Nadège MARIANI**, née le 22 décembre 1976 à Nogent-sur-Marne (94), de nationalité française, demeurant à PARIS (75017) - 8 avenue des Ternes, en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la même durée.

Monsieur Jean-Luc BERNARD et Mademoiselle Nadège MARIANI ont déclaré d'ores et déjà accepter leurs fonctions.

Ils précisent en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de leur interdire l'exercice de leurs fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD, Président. Il n'est pas procédé à la désignation d'un secrétaire.

Le Président appellent les membres du Conseil de Surveillance poursuivre l'adoption des résolutions telles qu'elles figurent à l'ordre du jour.



V - NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Président demande aux membres du Conseil de bien vouloir procéder à la nomination des premiers membres du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer comme premiers membres du Directoire, pour une durée de six (6) ans :

- **Monsieur Jean-Christophe BERNARD**, né le 6 septembre 1968 à BORDEAUX-CAUDERAN (33), de nationalité française, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) – 86 rue de Paris ;
- **Monsieur François PHULPIN**, né le 22 novembre 1951 à PARIS (75009), de nationalité française, demeurant à Neuilly-sur-Seine (92200) - 6 avenue de Bretteville.

Monsieur Jean-Christophe BERNARD et Monsieur François PHULPIN ont déclaré d'ores et déjà accepter les mandats qui viennent de leur être confiés.

Ils affirment qu'il n'existe aucune incompatibilité, incapacité, déchéance ou empêchement à leur nomination.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.



IX - NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Président demande aux membres du Conseil de bien vouloir procéder à la nomination du Président du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur François PHULPIN en qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur François PHULPIN a déclaré d'ores et déjà accepter le mandat qui vient de lui être confié.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

 fi ~

X – POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil de Surveillance présents, ainsi que par le Président du Directoire.



Jean-Luc BERNARD¹
Président du Conseil

Bon pour acceptation
des fonctions de Président
du Conseil de Surveillance



François PHULPIN³
Président du Directoire

Bon pour acceptation
des fonctions de
Président du Directoire

Nadège MARIANI²
Vice-Président du Conseil

Bon pour acceptation
des fonctions de Vice-Présidente
du Conseil de Surveillance

Nadège MARIANI

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »

² Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance »

³ Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire »